UNIVERSITÉ PARIS 13

Guide du stagiaire
de l'Université Paris 13

Etudier en alternance

Reprendre ses études en formation continue

Valider son expérience professionnelle

Valoriser ses compétences

Ce guide s'adresse aux candidats souhaitant reprendre des études dans le cadre de la formation professionnelle continue

L'Université Paris 13 est membre de :

USPC Université Sorbonne Paris Cité

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers

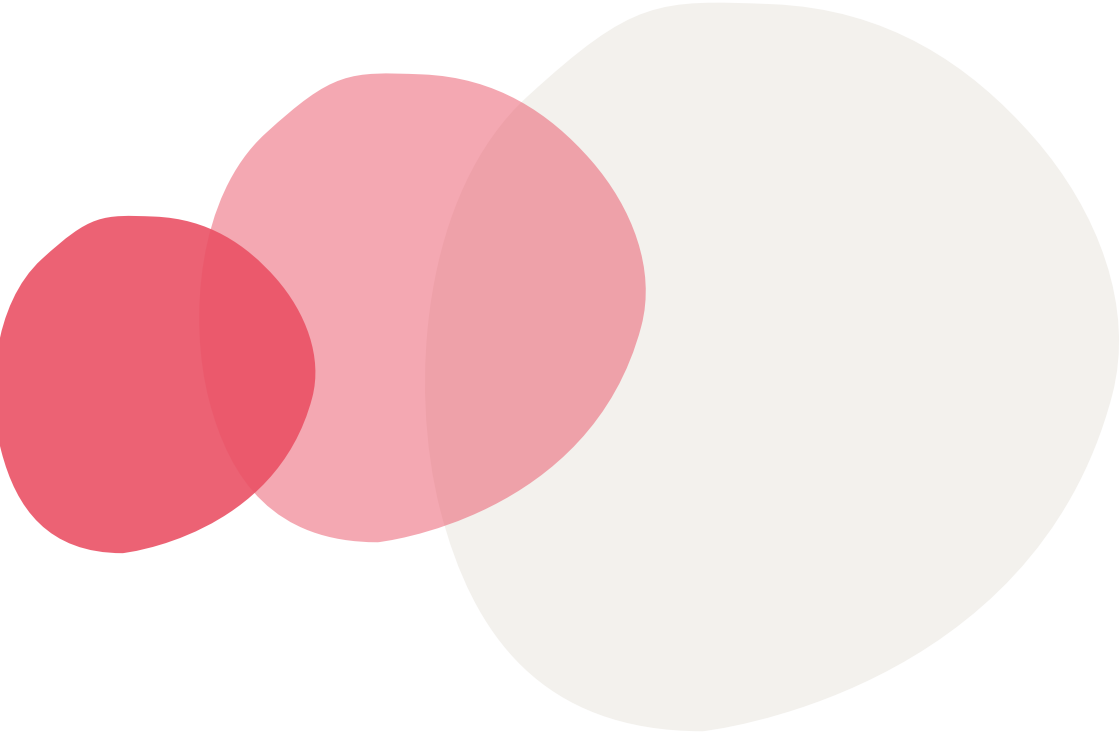

Sommaire

Bienvenue à l´Université Paris 13 ! p4

La formation professionnelle continue à l´Université : de quoi parle-t-on ? p6

Des services dédiés à la formation professionnelle p7

Les acteurs externes p7

Se former en formation continue p8

Les financements possibles p9

Votre projet de reprise d´études ˝pas à pas˝ p10

La Validation des acquis p11

Choisir sa formation p12

Les spécialités par composante p12

Les composantes de l´Université p13

Les instances de l´Université Paris 13 p14

Les services proposés par l´Université Paris 13 p14

La Direction de la scolarité et de la vie universitaire p15

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé p15

Des assistants sociaux apportent aide & conseil p15

Accueil des personnes en situation de handicap p15

Pour faire du sport p16

Se loger, La vie associative et citoyenne p17

L´aide aux initiatives étudiantes p18

Les bibliothèques universitaires p19

Le service espace langues p19

Les ressources informatiques p19

La carte étudiant p20

L´Environnement numérique de travail (ENT) p20

Avec les réseaux sociaux : gardez le contact ! p20

Plans des campus p21

Bienvenue à l'Université Paris 13 !

> Un établissement implanté sur son territoire

L'Université Paris 13 se déploie sur 5 campus (Villetaneuse, Bobigny, Saint-Denis, La Plaine Saint-Denis et Argenteuil) où elle prépare à plus de 200 diplômes dans 5 grands domaines de formation (Sciences humaines et sociales ; Sciences, technologies et santé ; Culture et communication ; Droit, économie et gestion ; Art, lettres et langues).

> Une dynamique de développement constant

L'Université Paris 13 fait partie de la communauté d'universités et d'établissements « Sorbonne Paris Cité » (USPC) de Paris Sorbonne-Nouvelle, Paris-Descartes, Paris-Diderot, Sciences Po, l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (MSH). L'Université est également membre fondateur du Campus Condorcet, futur pôle de référence des Sciences humaines, en cours de construction à la porte de la Chapelle et à Aubervilliers.

> Un objectif de professionnalisation affirmé

Favoriser la professionnalisation, la sécurisation des parcours et l'insertion professionnelle est un des objectifs principaux de l'Université Paris 13. Accessibles sous plusieurs modalités pédagogiques, les formations dispensées ont pour objectif le développement des compétences de chacun. Formation diplômante, qualifiante, ou encore validation des acquis, il est possible de se former à Paris 13 tout en poursuivant son activité professionnelle.

> Un engagement pour la qualité des formations

Avec l'objectif d'obtenir une certification en 2019, l'Université Paris 13 s'est engagée dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de service rendue aux stagiaires. Orientée sur la satisfaction et la réussite des stagiaires, elle implique tous les acteurs de la formation continue qui sont activement engagés au quotidien.

> Une offre de formation pluridisciplinaire

- 20 DUT, 24 Licences, 26 Licences professionnelles, 97 spécialités de Master
- 42 Doctorats, 4 Diplômes d'Ingénieur
- 5 Capacités de médecine, 1 Diplôme d'État de Docteur en médecine, 2 FMSA, 15 DESC, 23 DES
- 1 Capacité en Droit, 2 DAEU
- 45 Diplômes d'Université
- 29 laboratoires et 3 écoles doctorales

> Paris 13 en chiffres

- 25 000 inscriptions pédagogiques réparties sur 5 campus en 9 composantes d'enseignement.

Le plan d'accès au campus de l'Université Paris 13

Campus d'Argenteuil
44-50 rue Alfred Labrière
95100 Argenteuil
01 78 70 72 24

Campus de Saint-Denis
IUT
Place du 8 mai 1945
93206 Saint Denis
01 49 40 61 00

Campus de la Plaine Saint-Denis
Halle Montjoie
5, rue de la Croix-faron
93200 Saint Denis
01 55 93 75 10

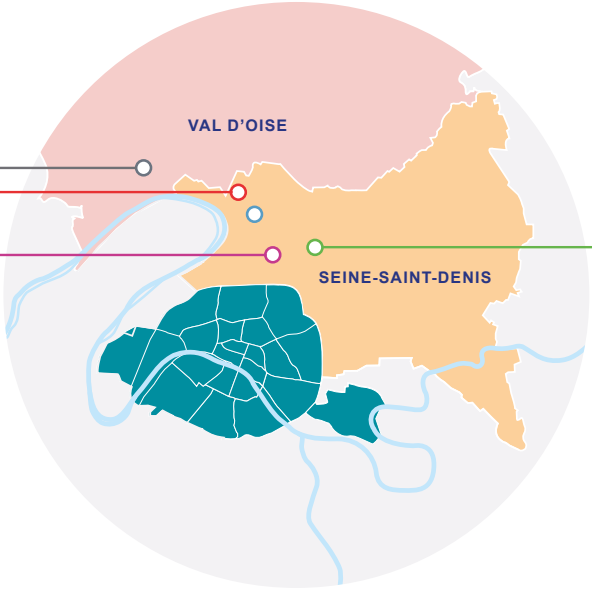

Campus de Villetaneuse
99 av. J-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
01 49 40 30 00

Campus de Bobigny
1, rue Chablis
93000 Bobigny
01 48 38 76 76

La formation professionnelle continue à l'Université : de quoi parle-t-on ?

La formation professionnelle continue concerne tous les adultes ayant quitté le système de formation initiale, et qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle ou personnelle grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Elle s'adresse à différents types de public :

- Salarié d'une structure privée
- Agent du secteur public
- Professionnel libéral, indépendant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- Intérimaire
- Demandeur d'emploi ou jeune sans emploi
- Bénéficiaire d'une allocation (ARE, ASS, RSA, etc.)
- Retraité
- Individuel

Lorsque vous avez un projet de reprise d'études financée en vue d'une reconversion professionnelle, d'une anticipation d'évolution professionnelle, de l'acquisition de nouvelles compétences, ou d'une reconnaissance des acquis de l'expérience, alors vous dépendrez du statut de stagiaire de formation continue.

Qu'il s'agisse du Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation (Cedip) ou des Instituts Universitaires Technologiques (IUT), ils sont dédiées à la coordination et au développement de l'activité de formation continue articulée autour de l'offre de formation des 5 campus de l'université.

Ils assurent l'accueil des personnes relevant de la formation continue, et les conseillent sur les différents aspects de leur projet de reprise d'études, au regard de :

- l'offre de formation,
- leur projet de VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- l'identification des dispositifs de financement éligibles,
- les démarches à réaliser auprès des organismes financeurs,
- l'orientation vers le service chargé(e) de la gestion pédagogique du diplôme visé en composante.

Les composantes (UFR et IUT) sont chargées de l'organisation des formations concernant :

- la sélection des candidats, le cas échéant,
- l'inscription administrative et pédagogique,
- le déroulement de la formation,
- l'organisation des examens et des jurys,
- la délivrance des attestations liées à la formation

Des services dédiés à la formation professionnelle

Les stagiaires en formation continue et les personnes en reprise d'études peuvent solliciter un rendez-vous avec nos services à tout moment de l'année :

- au CEDIP : 01 49 40 37 64, acc-cfc@univ-paris13.fr
- à l'IUT de Bobigny : 01 48 38 88 23, formationcontinue.iutb@univ-paris13.fr
- à l'IUT de Villetaneuse : 01 49 40 31 54, secrfc@iutv.univ-paris13.fr
- à l'IUT de Saint-Denis : 01 49 40 61 32, fcvae.iutsd@univ-paris13.fr

Les acteurs internes de l'orientation

Au niveau de l'établissement, le service de la Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (VOIE) assure les missions générales d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

https://www.univ-paris13.fr/orientation

Sur le campus de Villetaneuse Situé dans le Grand Hall (côté bus)

Téléphone : 01 49 40 40 11, gestion.voie@univ-paris13.fr

Sur le campus de Bobigny situé au RDC – IUT de Bobigny

Téléphone : 01 48 38 88 38, orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

Les acteurs externes

Pôle emploi : www.pole-emploi.fr/candidat

APEC : www.apec.fr

Région ile de France : www.iledefrance.fr/emploi-formation

www.defi-metiers.fr

Contactez votre conseiller en évolution professionnelle ! www.mon-cep.org

Se former en formation continue

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il devient possible de compléter son parcours d'études à tout âge. Des entrées individualisées dans le système éducatif rendent possible l'obtention de diplômes par quatre voies de certification :

- la formation initiale, en présentiel ou à distance (e-learning)
- la formation continue, en présentiel ou à distance (e-learning)
- la formation par alternance, par un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- la validation des acquis

La Formation tout au long de la vie	**Formation initiale**	*Concerne les personnes ayant suivi des études et obtenu leur(s) diplôme(s) avant l'entrée dans la vie active.*
	Alternance	Concerne les dispositifs accessibles sous conditions d'âge et/ou de statut. Ils ouvrent droit à une rémunération calculée en pourcentage du SMIC.
	Formation continue et reprise d'études accompagnée	Le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue concerne les publics suivants : • Salarié d'une structure privée, • Agent du secteur public, • Professionnel libéral, indépendant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur, • Intérimaire, • Demandeur d'emploi ou jeune sans emploi, • Bénéficiaire d'une allocation, • Retraité, • Individuel. • Les personnes en reprise d'études accompagnée.
	Validation des acquis	L'Université reconnaît et valide vos expériences professionnelles et personnelles : • pour accéder à une formation conduisant à l'obtention d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sans être titulaire du titre requis, • pour obtenir tout ou partie d'un diplôme national de l'enseignement supérieur.

Les financements possibles

Différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative de l'employeur ou du salarié, et permettent de financer les frais de formation. Dans le cas où le financement serait partiel ou s'il y a un refus de prise en charge par le tiers financeur, le candidat pourra financer lui-même sa formation.

Salariés du secteur privé et agents du secteur public

Le plan de formation ou plan de développement des compétences propose un ensemble d'actions de formation financées retenues par l'employeur au bénéfice des salariés de l'entreprise.

Le compte personnel de formation (CPF) est attaché à la personne et permet de capitaliser des heures de formation, il est déclenché à l'initiative du salarié. Elles sont conservées même en cas de changement de situation professionnelle, y compris en cas de perte d'emploi. Il peut s'articuler avec d'autres dispositifs de financement.

D'autres financements sont spécifiquement orientés sur la reconversion professionnelle, comme par exemple, pour les salariés du privé, le congé individuel de formation (CIF) qui sera remplacé par le CPF de transition professionnelle à l'occasion de la réforme de la formation professionnelle de 2018.

Agents du secteur public uniquement

Le congé de formation professionnelle (CFP) permet un maintien de la rémunération, mais il est possible que les frais de formation ne soient pas systématiquement pris en charge. Pour en savoir plus, se renseigner auprès du service ressources humaines de votre employeur.

Intérimaires

Des actions de formation peuvent être financées par le Fonds d'Assurances Formation du Travail Temporaire (FAFTT) sous certaines conditions.

Demandeur d'emploi

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des frais de formation, et même d'une rémunération pendant l'action de formation. Pour vous renseigner, prenez contact avec votre conseiller Pôle emploi.

Liens utiles

Administration française : www.service-public.fr

CPF : www.moncompteformation.gouv.fr

FAFTT : www.faftt.fr

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/

www.alternance.emploi.gouv.fr

Pôle emploi : https://www.pole-emploi.fr/accueil/

Région Île-de-France : www.iledefrance.fr/emploi-formation et www.defi-metiers.fr

Cliquez pour accéder

Votre projet de reprise d'études « pas à pas »

Projet de reprise d'études

Conseil et orientation

Acteurs externes	**Acteurs internes**

Choisir sa formation

Financement		**Candidature**
par un tiers financeur ou en co-financement :	en auto-financement	Dépôt d'un dossier :
Effectuer les démarches administratives demandées (devis, dossier)	Contractualisation avec l'Université p13	Dossier papier ou Plateforme en ligne Ciell2
Communiquer les informations à l'UP13 et signer la convention, et le contrat de formation en cas de co-financement	Paiement des frais de formation	Réponse pédagogique d'admission en formation

Inscription administrative auprès du secrétariat de la composante ou de la scolarité centrale

Paiement des droits d'usager et frais de formation

Entrée en formation

Suivi administratif et pédagogique pendant la formation

Résultat de la formation suivie

Réseau des anciens (Alumni)

La Validation des acquis

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Ce dispositif vise à obtenir tout ou partie d'un diplôme par la reconnaissance de son expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle.
Après mise en adéquation entre le parcours professionnel du candidat et le contenu pédagogique du diplôme visé, le candidat pourra être accompagné dans la rédaction d'un dossier, qui sera soumis à expertise d'un jury.

Candidature

- Téléchargement du CERFA + dossier recevabilité
- Analyse de la recevabilité administrative et de la faisabilité pédagogique

Contractualisation

- Signature d'une convention/contrat
- Inscription administrative
- Règlement des frais liés à la démarche

Dossier VAE

Avec accompagnement :
- 3 ateliers
- Suivi individualisé
- Un RDV avec enseignant référent

Entretien avec le jury

- Convocation à l'entretien
- Soutenance devant le jury
- Décision du jury (validation totale ou partielle, ou non-validation)

Textes de référence : loi 2003, décret de 2013, loi 2016, décret 2017

VAP – Validation des Acquis Professionnels

La VAP permet de suivre une formation sans avoir le titre requis pour y accéder (par exemple, s'inscrire en master sans être titulaire de la licence). Elle est ouverte aux candidats de plus de 20 ans ayant interrompu leur formation initiale depuis au moins deux ans.

Candidature

- Téléchargement du dossier de recevabilité
- Analyse de la recevabilité administrative et de la faisabilité pédagogique

Constitution du dossier VAP

- Présentation du projet professionnel
- Description détaillée de vos expériences

Commission pédagogique

- Une commission délibère pour vous autoriser ou non, à entrer en formation

Entrée en formation

- Inscription administrative et pédagogique

Textes de référence : décret du 19 août 2013

Vos contacts

Pôle de la Validation des Acquis (CEDIP), 99 avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 37 04 ; Courriel : svap-cfc@univ-paris13.fr

Pôle VAE de l'IUT de Bobigny, 1 rue de Chablis 93017 Bobigny cedex
Tél. 01 48 38 88 04 ; Courriel : gloria.aviladiaz@univ-paris13.fr

Pôle VAE de l'IUT de Saint-Denis, Place du 8 mai 1945 93206 Saint-Denis cedex
Tél. 01 49 40 61 32 ; Courriel : fcvae.iutsd@univ-paris13.fr

Pôle VAE de l'IUT de Villetaneuse, 99 avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 31 54 ; Courriel : ceylan.hamon@univ-paris13.fr
Lien vers le site web de la page VAE/VAP : www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis/

Choisir sa formation

L'université vous donne accès à plusieurs modalités de formation pour acquérir un diplôme :
- Formation à temps plein ou sous forme de séminaires
- Formation en alternance
- Formation à distance (e-learning)

Toute notre offre de formation est disponible à l'adresse suivante :
http://odf.univ-paris13.fr/fr/offre-de-formation.html

Les spécialités par composante

Les Unités de Formation et de Recherche (UFR)

• UFR Communication : spécialisée dans les domaines des Sciences de l'Information et de la Communication.

sic13.univ-paris13.fr

• UFR Droit, Sciences Politiques et Sociales (DSPS) : spécialisée dans les domaines juridique, politique et social.

dsps.univ-paris13.fr

• UFR Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés (LLSHS) : spécialisée dans les sciences de l'éducation, les langues, l'histoire, la géographie, la littérature et la psychologie.

llshs.univ-paris13.fr

• UFR Sciences Economique et de Gestion (SEG) : spécialisé dans les métiers de l'entreprise, de la banque et de la finance,

ecogestion.univ-paris13.fr

• UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine (SMBH) : spécialisé dans les domaines suivants : Médecine, Sciences de la vie, Sciences sanitaires et sociales et Sciences humaines.

smbh.univ-paris13.fr

Les Instituts

• Institut Galilée : spécialisé dans les domaines des Mathématiques et Applications, de l'Informatique, de la Physique et de la Chimie, des Réseaux et Télécommunications, de l'Energétique, des Nanotechnologies, des Biomatériaux et du Génie des Procédés,

• Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bobigny : spécialisé dans les domaines des Carrières sociales, de la Gestion des entreprises et des administrations, du Génie biologique, du multimédia et de l'internet,

• Institut Universitaire de Technologie de Villetaneuse : spécialisé dans les domaines de la Banque, du Droit et du juridique, de l'Electronique, des Finances et de la comptabilité, de la Gestion des entreprises, de l'Informatique, des Réseaux & télécoms, des Ressources humaines,

• Institut Universitaire de Technologie de Saint-Denis : spécialisé dans la Gestion des Entreprises et Administrations, Génie Industriel et Maintenance, Génie Mécanique et Productique, Hygiène, Sécurité et Environnement, Mesures Physiques, Science et Génie des Matériaux – La Plaine, Techniques de Commercialisation.

Les composantes de l'Université Paris 13

UFR des Sciences de la communication
- Campus de Villetaneuse
Contact apprentissage / formation continue : 01 49 40 37 52
isabelle.auriel@univ-paris13.fr

UFR de Droit, sciences politiques et sociales (DSPS)
- Campus de Villetaneuse
Secrétariat FC : 01 49 40 32 94

UFR des Lettres, langues, sciences humaines et des sociétés (LLSHS)
- Campus de Villetaneuse
Coordinatrice FC : 01 49 40 38 21

UFR de Sciences économiques et de gestion (SEG)
- Campus de Villetaneuse et Argenteuil
Responsable du pôle des formations à Villetaneuse : 01 49 40 30 59
carole.iacopinelli@univ-paris13.fr
Responsable du pôle des formations à Argenteuil : 01 78 70 72 23
sophie.lambert@univ-paris13.fr

UFR de Santé, médecine et biologie humaine (SMBH)
- Campus de Bobigny
Accueil DU/DIU : 01 48 38 89 93
Secrétariat LEPS : 01 48 38 85 33
Secrétariat MOSS : 01 48 38 89 22
Secrétariat MQSE : 01 48 38 84 84

Institut Galilée
- Campus de Villetaneuse
Contact scolarité, transferts : 01 49 40 36 54 / licence.galilee@univ-paris13.fr

IUT de Bobigny
- Campus de Bobigny
Secrétariat FC : 01 48 38 88 23

IUT de Saint-Denis
- Campus Saint-Denis
Secrétariat FC : 01 49 40 61 32

IUT de Villetaneuse
- Campus de Villetaneuse
Secrétariats FC : 01 49 40 31 17 et 01 49 40 32 82

Les instances de l'Université Paris 13

Conformément à la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, l'Université est administrée par deux conseils où siègent des représentants élus ou désignés :
- le Conseil d'administration
- le Conseil académique qui regroupe :
- la commission de la recherche
- la commission de la formation et de la vie universitaire

Des services proposés par l'Université Paris 13

La Direction de la scolarité et de la vie universitaire

3 scolarités sont à votre service :
- la scolarité centrale du campus Villetaneuse (Bâtiment des lettres, couloir F)
- la scolarité centrale du campus de Bobigny (Bureau R103)
- la scolarité centrale du campus de Saint-Denis (Bâtiment A, rez-de-chaussée)

• Pour vous inscrire

L'inscription administrative à l'université est une procédure obligatoire pour vous permettre de suivre votre cursus universitaire. Elle implique le paiement des droits d'usagers et l'affiliation selon votre situation à une sécurité sociale étudiante.
La sécurité sociale étudiante est obligatoire pour tous les étudiants âgés de 16 à 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire, sauf exceptions : http://inscriptions.univ-paris13.fr/securite-sociale-etudiante

Elle est gratuite pour les étudiants âgés de 16 à 19 ans et pour les étudiants boursiers.
Le service des inscriptions vous accompagne aussi tout au long de l'année universitaire dans vos démarches pour :
- procéder à des changements de situation (changement de formation, d'option, adresse...)
- souscrire une option (ex : le sport, service culturel)
- obtenir des informations sur les modalités d'annulation et/ou de remboursement des droits d'inscription
- obtenir de l'aide concernant votre carte d'étudiant « Izly » (perte, dysfonctionnement...)

Plus d'informations sur http://inscriptions.univ-paris13.fr

• Pour récupérer votre diplôme

Futurs diplômés, vous pouvez récupérer votre diplôme sur place ou en faire la demande par courrier. Vous devez présenter une pièce d'identité et votre attestation de réussite. Un formulaire est à compléter pour les demandes écrites sur www.univ-paris13.fr/retrait-de-votre-diplome

Accueil du public : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30
Direction de la Scolarité - Bureau des diplômes - Campus de Villetaneuse 01 49 40 38 69

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

Le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) est ouvert à tous les usagers de l'université. Le service les accueille pour les soins, l'écoute et le conseil en matière de santé et de prévention. Vous pouvez y rencontrer des médecins, des infirmières, un psychologue et une secrétaire médicale.

Les consultations proposées sont gratuites. Le service de médecine préventive vous fait bénéficier d'une visite médicale systématique, c'est-à-dire d'un examen préventif obligatoire pour tous au cours des trois premières années d'études. Il vous propose également : Les médecins peuvent établir certains certificats médicaux (aptitude à la pratique d'un sport ou aux fonctions d'animation et de surveillance, aptitude au stage, travail d'été, etc.)

Campus de Villetaneuse : 01 49 40 30 77

Campus de Bobigny : 01 48 38 88 28

Des assistants sociaux apportent aide & conseil

Les assistants sociaux sont présents sur le campus et accordent des rendez-vous pour conseiller et aider à résoudre d'éventuelles difficultés (sociales, administratives, financières…).

Campus de Villetaneuse : bâtiment de la médecine préventive, de 9h30 à 16h30, 01 49 40 39 26

Campus de Bobigny : sur rendez-vous

Campus de Saint-Denis : sur rendez-vous

Accueil des personnes en situation de handicap

L'accueil et l'intégration des stagiaires de formation continue en situation de handicap à l'Université Paris 13 est pleinement assurée grâce aux aménagements des locaux et de services dédiés pour apporter accompagnement, conseil et soutien. Pour faciliter la poursuite ou la reprise des études supérieures, un plan d'aide et d'accompagnement personnalisé peut être mis en place (aides matérielles, humaines, tiers-temps, aide à l'insertion professionnelle). Dans chaque composante, vous pouvez solliciter votre référent handicap.

Le service dédié au handicap est situé à Villetaneuse, dans le hall de l'entrée principale (côté bus) 01 49 40 44 83 scol-handi@univ-paris13.fr

Des référents sont également situés :
- à Bobigny : Nadia YAYA (01 48 38 88 26, scob-adm@univ-paris13.fr)
- à Saint-Denis : Rhama MEHIZ (01 49 40 61 51, scoldir.iutsd@univ-paris13.fr)

Le Service Culturel

Le Service culturel propose toute l'année et sur les trois campus des spectacles, des expositions et des ateliers. Il permet également à ses adhérents de bénéficier de deux invitations par semestre pour les spectacles dans les lieux partenaires.

Les ateliers de pratique artistique sont ouverts à tous : débutants ou expérimentés, sur un cycle semestriel ou annuel. Vous pouvez soit suivre un atelier intégré ou validé dans votre cursus ou le suivre librement.

Quand s'inscrire ?
Dès la rentrée universitaire ; début des ateliers au mois d'octobre.

Comment s'inscrire ?
Auprès du Service culturel de chaque campus.

Combien ça coûte ?

10€ pour les étudiants et 15€ pour l'ensemble des personnels de l'université. Le paiement de cette redevance permet de pratiquer une ou plusieurs activités du Service culturel, de façon forfaitaire.

Les étudiants pour lesquels l'atelier est obligatoire sont dispensés de cotisation.

Où nous trouver ?
Campus de Villetaneuse : Café Expo, de 10h à 17h : 01 49 40 38 27
Campus de Bobigny : Foyer de l'Illustration, de 10h à 17h : 01 48 38 88 29 /serviceculturel@univ-paris13.fr

Pour faire du sport

Le Département des activités physiques et sportives (DAPS) organise de nombreuses activités sportives pour les étudiants et le personnel de l'université, proposées sous plusieurs formes :
- loisirs, découverte
- intégrées au cursus (licence, master, DUT)
- compétitions universitaires FFSU
- stages et week-ends tout au long de l'année

La cotisation annuelle est de 15€ pour les étudiants et permet de pratiquer de façon forfaitaire une ou plusieurs activités du planning des différents campus de l'université. Il est également possible de vous inscrire en cours d'année, sous réserve de disponibilités pour certaines activités.

Campus de Villetaneuse :sec-daps@univ-paris13.fr ou 01 49 40 30 69
Campus de Saint Denis : sec-sport@iutsd.univ-paris13.fr ou 01 49 40 61 48
Campus de Bobigny : daps-bobigny@univ-paris13.fr ou 01 48 38 76 61

Pour se restaurer et se loger

• Se restaurer

Les restaurants universitaires :

• Campus de Villetaneuse : 01 48 22 09 52

L'Arlequin : 11h30-14h
Cafétéria Café-expo : 8h-17h30 et 8h-15h le samedi
Cafétéria – Institut Galilée : 8h15-16h30
Libre-service Forum express : 10h-16h
Rapid RU / Cafétéria les vergers : 10h-15h

• Campus de Saint-Denis : 01 48 29 14 76

Allée verte : 11h30-14h
Cafétéria : 8h30-15h
Restaurant universitaire Paris 8 : 11h30-14h

• Campus de Bobigny : 01 48 36 25 59

Le Pont de Pierre : 11h30-14h
Cafétéria du Pont de Pierre : 11h30 -14h30
Cafétéria de l'Illustration : 8h-20h

• Se loger

www.lokaviz.fr est une plateforme web habilitée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Crous, qui centralise toutes les offres de logement pour les étudiants (CROUS, résidences étudiantes privées, autres dispositifs).

Le Crous de Créteil gère plusieurs résidences étudiantes autour des campus de l'Université Paris 13. Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution et faire une demande de logement étudiant, rendez-vous sur www.crous-creteil.fr

Quelle que soit votre situation, vous devez formuler votre demande de logement entre le 15 janvier et le 31 mai qui précède la rentrée universitaire. En dehors de ces dates n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès du SEVE : vie-etudiante@univ-paris13.fr

• La vie associative et citoyenne

La vie associative à l'Université Paris 13 est caractérisée par la richesse et la diversité de l'engagement étudiant. Qu'elles soient culturelles, sportives, à vocation humanitaire ou de filière, les associations participent activement à la vie de campus et donnent l'occasion aux étudiants de s'engager dans des projets passionnants.

• L'aide aux initiatives étudiantes

Le FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) est un outil de financement d'actions de solidarité et d'animation de la vie étudiante.
C'est la structure privilégiée pour susciter et concrétiser des projets étudiants dans des domaines divers : culturel, artistique, sportif, humanitaire, citoyen, civique...
Le pôle de la vie étudiante, particulièrement mobilisé sur la vie de campus, est un lieu de promotion et d'accompagnement au développement de la vie associative et des activités étudiantes en périphérie des études. Il est aussi un lieu de ressources et d'accueil.
Vous y trouverez des conseils et une assistance technique sur le montage de projets, le fonctionnement du FSDIE, la constitution d'un budget et la recherche de cofinancement.

Le Service des études et de la vie étudiante (SEVE) est un centre de ressources dédié à la vie associative étudiante. Vous y trouverez de l'information, des conseils et de la formation pour créer, développer et pérenniser vos associations. Service des études et de la vie étudiante (SEVE) - Bâtiment de la Présidence - 1er étage 01 49 40 28 95 / vie-etudiante@univ-paris13.fr

Vous pouvez également contribuer à l'animation culturelle et artistique de l'université en participant à la gestion et à l'organisation d'événements culturels ou en concevant un projet. Le Service de l'action culturelle et artistique de l'Université Paris 13 peut soutenir vos idées (débats, expositions, concerts...) et vous aider pour la communication de vos événements, la logistique et le prêt de matériel son, plateaux de scène...
Service de l'action culturelle et artistique - Bureau 200 - 1er étage Bâtiment IUT de Villetaneuse 01 49 40 38 27 / adm-clt@upn.univ-paris13.fr

• Les bibliothèques universitaires

• 2 bibliothèques pluridisciplinaires situées à Villetaneuse et à Bobigny (Santé et Société)
• des espaces de travail, des accès internet, des imprimantes-photocopieurs, des salles de travail en groupe...
• une assistance personnalisée et des formations à la recherche et au travail universitaire et un accueil adapté pour les étudiants en situation de handicap
• 250 000 ouvrages d'étude, des milliers de titres de revues électroniques, des livres pour se détendre (romans, BD)...
• des animations tout au long de l'année

Campus de Villetaneuse : 01 49 40 39 18
Campus de Bobigny : 01 48 38 84 63

Plus d'informations sur www.univ-paris13.fr/bu

• Le service espace langues

L'espace langues vous propose :

• des cours de remise à niveau en anglais
• des cours de préparation aux certifications en langues (CLES ; DELF-DALF ; TOEFL ; TOEIC) ainsi que la passation de certaines certifications
• des cours de découvertes de langues (chinois, russe, allemand, italien...)
• des cours de Français Langue étrangère (A1 à C2)
• un programme d'échange linguistique (TANDEM)
Campus de Villetaneuse : 01 49 40 31 62 / adm-sel@univ-paris13.fr

Plus d'informations sur www.univ-paris13.fr/espace-langues

• Les ressources informatiques

Poste informatique : réparties sur tous les campus, les ressources informatiques de l'université vous permettent de réaliser vos travaux universitaires et d'accéder au réseau internet.

Impressions et photocopies :
• à la BU : mise à disposition de postes de travail et de photocopieuses
• à la Libraire : couloir des associations
Photomaton (photos agréées pour les pièces d'identité) : dans le hall de l'entrée principale
Le wifi à l'Université Paris 13

Pour pouvoir utiliser le réseau wifi, munissez-vous de votre carte d'étudiant de l'université ou de votre certificat de scolarité. Votre identifiant y est présent, c'est le n° étudiant. Le mot de passe est le n° INE, toute lettre doit être saisie en MAJUSCULE.

La carte étudiant

Equipée du dispositif « sans contact », elle permet l'accès aux services des bibliothèques universitaires, de justifier de votre inscription à l'Université en cas de besoin, d'accéder aux locaux des différents campus, d'effectuer un règlement dans les services du CROUS.

L'Environnement numérique de travail (ENT)

L'ENT est un portail permettant d'accéder aux services de l'Université et à vos informations personnelles, une fois l'inscription administrative effectuée. Il est accessible via l'interface https://ent.univ-paris13.fr grâce à l'identification et la saisie du mot de passe (numéro étudiant et numéro INE en majuscules).

Il permet l'accès à tous les services numériques de l'Université, tels que : la connexion au Wifi, les courriels (y compris via smartphone), les emplois du temps, les cours en ligne, les notes obtenues, les ressources numériques et bases de données en ligne de la BU, ou encore les actualités de l'Université (évènements culturels, institutionnels, sportifs, etc.). Pour en savoir plus, une présentation de l'ENT est disponible : https://ent.univ-paris13.fr/applications/presentation

Il est toutefois possible d'accéder aux emplois du temps sans s'identifier via le lien suivant : https://ent.univ-paris13.fr/applications/emploidutemps

Pour mieux vous accompagner dans la prise en main de l'ENT, une brochure de présentation est disponible : https://numerique.univ-paris13.fr/guide-des-usages-numeriques

Avec les réseaux sociaux : gardez le contact !

Le service de la communication contribue à la diffusion de l'information auprès des personnels et des étudiants. Il a pour mission de promouvoir les activités de l'université, renforcer le sentiment d'appartenance et conseiller les services et composantes pour la valorisation de leurs actions. Il conçoit, réalise et diffuse différents supports de communication pour les services et les composantes de l'université. Tout au long de l'année, elle contribue à l'organisation de manifestations destinées aux étudiants.

www.facebook.com/univparis13

twitter.com/univ_paris13

www.youtube.com/user/Univparis13

www.instagram.com/universiteparis13

www.linkedin.com/school/652690

N'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur l'ENT, le site de l'université et interagir avec nous sur Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et LinkedIn.

Plan des campus

Campus de Villetaneuse

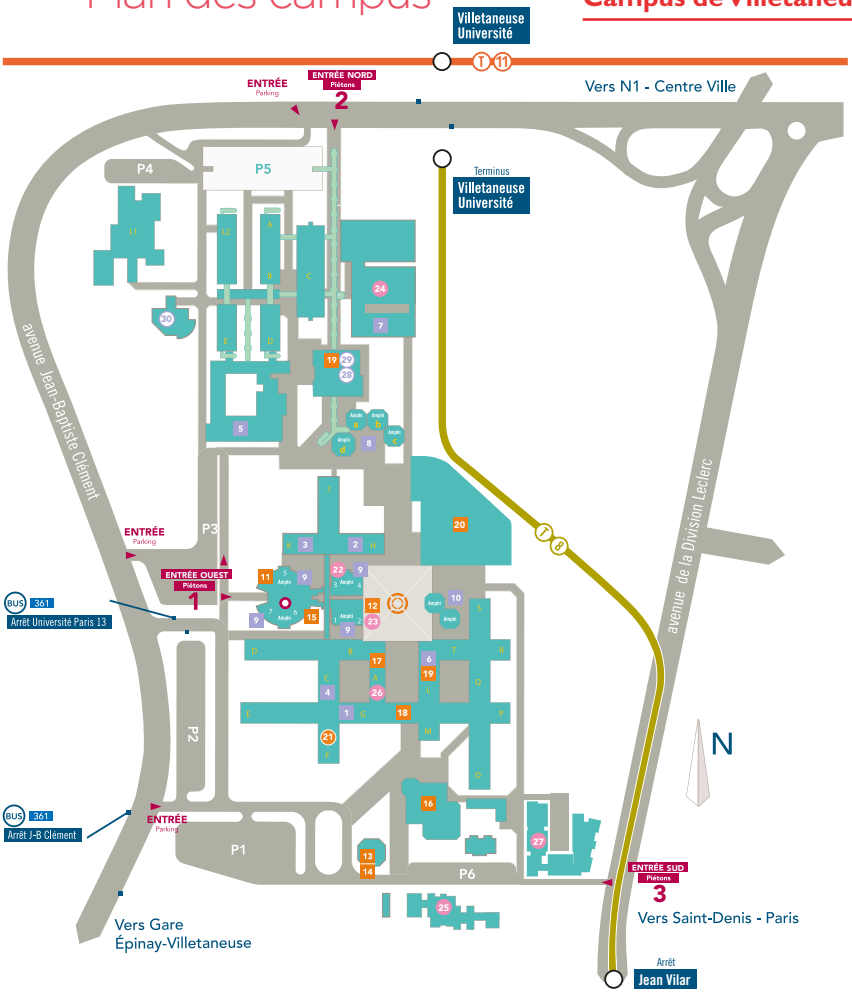

Accueil / Boutique

COMPOSANTES - DÉPARTEMENTS

1. UFR Communication - *Sciences de la communication*
2. UFR DSPS - *Droit, Sciences Politiques et Sociales*
3. UFR SEG - *Sciences Économiques et de Gestion*
4. UFR LLSHS - *Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés*
5. Institut Galilée
6. IUT de Villetaneuse
7. DAPS - *Département des Activités Physiques et Sportives*
8. Amphis a b c d
9. Amphis 1 2 3 4 5 6 7 (1er étage)
10. Amphis IUT

SERVICES COMMUNS

11. Service VOIE
12. Service culturel
13. Service social
14. Médecine préventive
15. Cellule Action sociale et Handicap
16. Restaurant universitaire CROUS
17. Formation continue (rdc)
18. Espaces langues
19. Relations internationales
20. Bibliothèque universitaire
21. Scolarité centrale / inscriptions

VIE ÉTUDIANTE

22. Associations étudiantes
22. Bureau du vice-président étudiant
23. Cafétéria du CROUS

FORUM

24. Gymnase
25. La Chaufferie
26. Salle de réunion étudiants
27. Logements étudiants

ADMINISTRATION

28. Présidence / administration
29. BRED *Bureau de la Recherche et des Études Doctorales*
30. Restaurant administratif

COMPOSANTES - DÉPARTEMENTS

1. UFR SMBH - *Santé, Médecine, Biologie Humaine*
2. IUT de Bobigny
3. DAPS - *Département des Activités Physiques et Sportives*
4. Amphi Pierre-Gilles-de-Gennes (Rdc)
5. Amphi Robert-Escarpit (Rdc)
6. Amphi Hannah-Arendt (mezzanine)
7. Amphi Johannes-Gutenberg (1er/2ème étages)
8. Laboratoire de recherche - UFR SMBH
   Formation continue
9. Amphis - Montaigne (Rdc)
   - Harvey (Rdc)
   - Paracelse (Rdc)
   - Maïmonide (Rdc)

SERVICES COMMUNS

10. SCUIOP
11. Scolarité/inscriptions
12. Service culturel
13. Bibliothèque Jean Dausset
14. Restaurant universitaire CROUS
15. Médecine préventive

VIE ÉTUDIANTE

16. Gymnase (1er étage)
17. Cafétéria du CROUS
18. Gymnase La Chaufferie
19. Logements étudiants

ADMINISTRATION

20. Secrétariat pédagogique - IUT (mezzanine)
21. Secrétariat pédagogique - UFR (mezzanine)
22. Direction IUT (1er étage)
23. Direction UFR (niveau mezzanine)
24. Salle du conseil (1er étage)

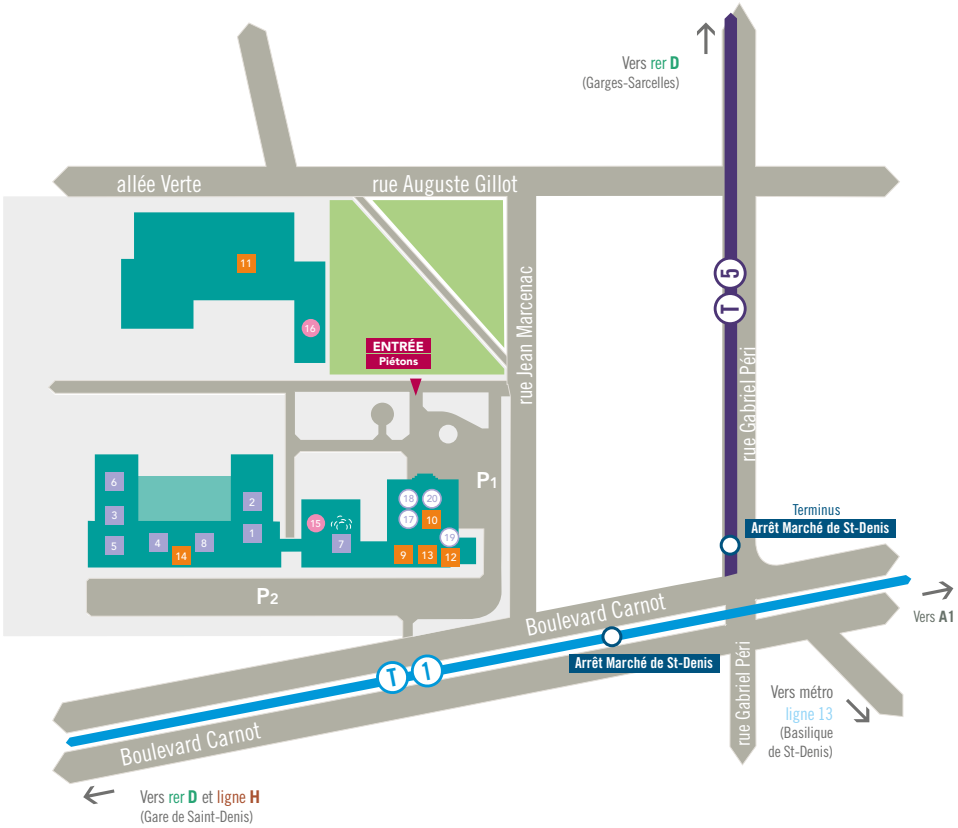

DÉPARTEMENTS

1. GMP - *Génie mécanique et productique* (Rdc)
2. HSE - *Hygiène, sécurité et environnement* (1er étage)
3. GEA - *Gestion des entreprises et des admnistrations* (5ème étage)
4. MP - *Mesure physique* (2ème étage)
5. GIM - *Génie industriel et maintenance* (1er étage)
6. TC - *Technique de commercialisation* (2/3ème étage)
7. Amphis - 1 2 3 4 (Sous-sol)
8. Service de formation continue et d'apprentissage (2ème étage)

SERVICES COMMUNS

9. Scolarité/inscriptions (Rdc)
10. Bibliothèque Universitaire (3ème étage)
11. Restaurant universitaire CROUS
12. Médecine préventive (Rdc)
13. Bureau des sports (Rdc)
14. Plateaux techniques (Sous-sol)

VIE ÉTUDIANTE

15. Cafétéria du CROUS (Rdc)
16. Logements Étudiants

ADMINISTRATION

17. Direction IUT (1er étage)
18. Salle du conseil (1er étage)
19. Centrale des IUT
20. Laboratoire de langue (4ème étage)

UFR COMMUNICATION Sciences de la Communication

UFR DSPS Droit, Sciences politiques et sociales

UFR LLSHS Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés

UFR SEG Sciences économiques et de Gestion

UFR SMBH Santé, Médecine et Biologie Humaine

cedip
Se former tout au long de la vie

Institut Galilée

iut Bobigny Université Paris 13

IUT de Saint-Denis Université Paris 13

iut Villetaneuse Université Paris 13

Conception : service de la communication - impression : reprographie centrale Université Paris 13 - septembre 2019